

## A ne pas confondre avec...



*Ludwigia palustris* qui possède des feuilles opposées, insérées une en face de l'autre de part et d'autres de la tige.



*Pourpier potager* (*Portulaca oleracea*) qui possède des feuilles et des tiges charnues,

## Je découvre de la jussie, que faire ?

Il est important d'alerter rapidement un organisme compétent en la matière afin de planifier des opérations de lutte contre cette plante (arrachage manuel, lutte mécanique, mise en assec...). Les solutions de lutte envisagées dépendent de nombreux facteurs et il est important

de se faire accompagner. Votre FREDON locale, un syndicat de rivière, une fédération de pêche, l'OFB, la DDT, sont autant d'organismes qui sauront vous accompagner et traiter votre signalement.

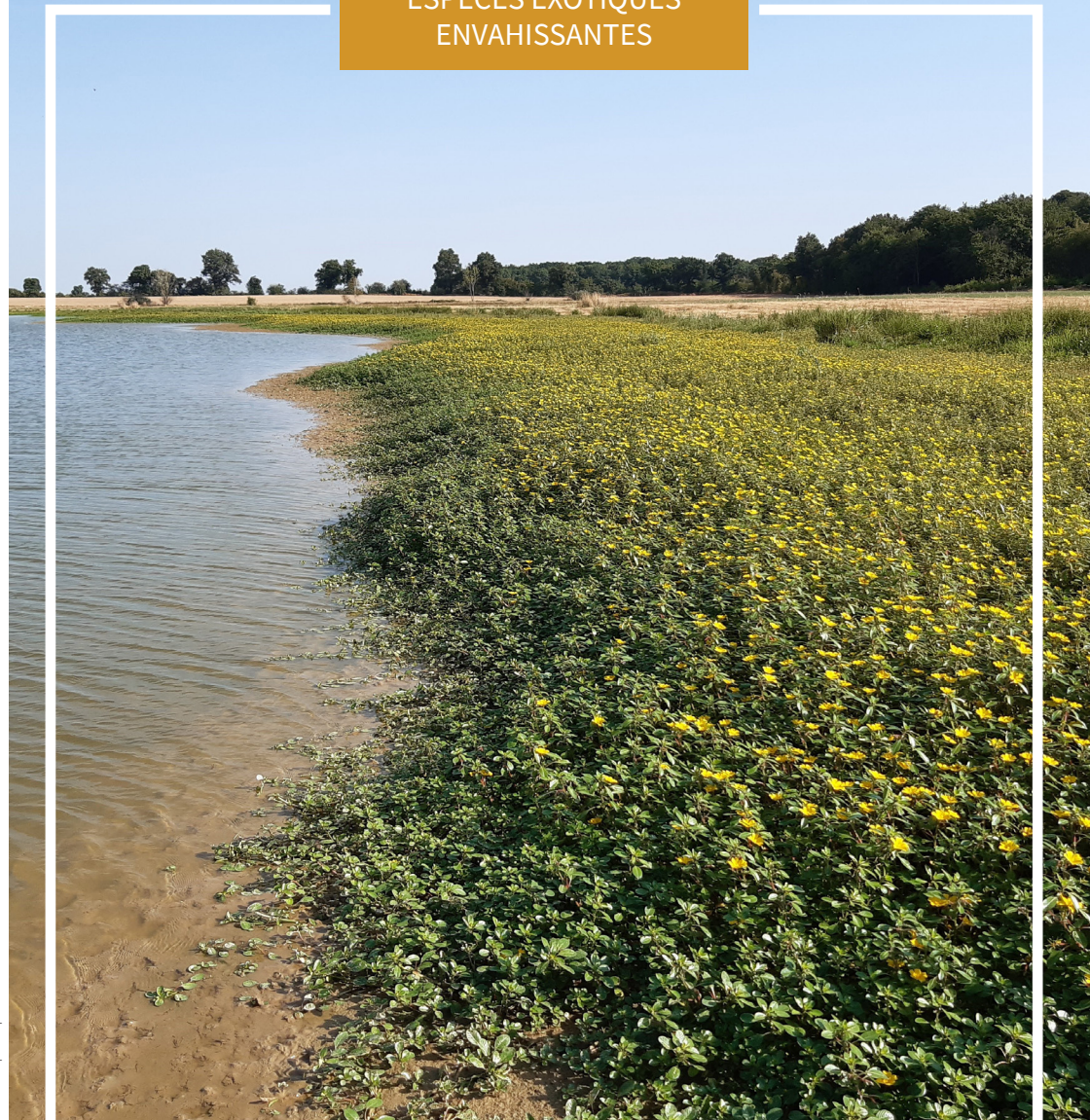
## Signalez leur présence en contactant notre équipe de l'Ain

FREDON Auvergne Rhône Alpes  
2 allée du Lazio  
69800 Saint-Priest  
04 74 45 56 56  
contact01@fredon-aura.fr

Document réalisé par  
FREDON Auvergne-Rhône  
Alpes avec le soutien de :



Plus d'informations sur : [www.fredon.fr/aura](http://www.fredon.fr/aura)



## LES JUSSIES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



FREDON  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## Des plantes au caractère envahissant très prononcé

**Espèces :** jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

**Origine :** Amérique du Sud

**Milieu de prédilection :** eaux stagnantes à faible courant

**Période d'observation :** juin à septembre

Ces espèces ont une importante capacité d'adaptation qui leur permet, sous nos latitudes, de croître et se propager rapidement les rendant incontrôlables. Elles sont capables de survivre à des milieux secs quand elles se sont bien installées et se reproduisent très rapidement, par simple bouturage, fractionnement.

## Les nuisances occasionnées par leur présence

Les nuisances sont nombreuses : compétition avec les espèces locales et monopolisation des ressources, altération de la qualité de l'eau, menace pour les activités humaines (pisciculture, chasse, baignade, navigation), diminution ou blocage de l'écoulement des eaux.

Les jussies sont rapidement capables d'obstruer un milieu. Elles se développent de manière tellement dense que la masse d'eau finit par disparaître complètement.

## Réglementation

En droit français, l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes interdit « l'introduction

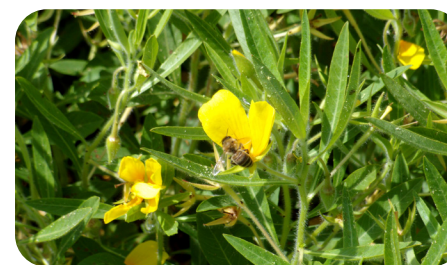
dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants de jussies.



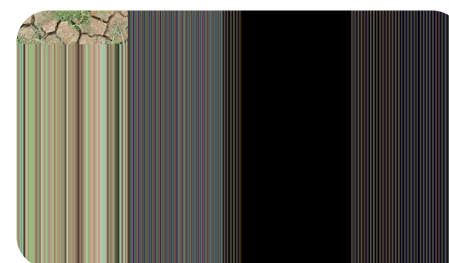
## Reconnaître les jussies



**Des feuilles alternes :** insérées une par une sur la tige, en alternance gauche/droite.



**Des nervures blanches,** des feuilles aux formes variables, des fleurs jaunes à 5 pétales



**Des formes diverses :** rampantes, aquatiques, érigées en buisson, prostrées au sol...



**Autres caractéristiques parfois visibles :** capsules de graines et pneumatophores...